

# Projet de territoire

*Approuvé au Conseil communautaire du 7 décembre 2017*

## PREFACE M. FOND

Une communauté d'agglomération ne peut se résumer à la définition d'un périmètre et d'une liste de compétences. Elle doit valoriser son héritage, donner du sens à son action présente, porter une vision et une capacité à se projeter dans l'avenir.

Les élus de la Communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS), conscients des nouvelles dynamiques à l'œuvre au sein des collectivités territoriales, la dotent d'un projet de territoire.

Le besoin de développer son attractivité, de se distinguer dans un paysage concurrentiel, de créer les partenariats pérennes et d'obtenir des financements nécessite un projet clair et partagé. Ce document a pour objectif d'informer la population, les entreprises, mais aussi nos différents partenaires institutionnels des orientations stratégiques de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine dans les années à venir. Le projet de territoire est avant tout un document politique, qui vise à présenter notre ambition pour l'avenir de la Communauté d'agglomération ainsi que les lignes de force des politiques que nous souhaitons conduire.

La définition et la mise en œuvre de ce projet de territoire visent à atteindre trois objectifs principaux :

- Renforcer la cohésion et l'identité de notre territoire qui résulte de la fusion en 2016 de trois anciennes intercommunalités,
- En valoriser les atouts : cadre de vie de qualité, patrimoine historique, culturel et naturel, position géographique stratégique en articulation entre le cœur de la métropole et les territoires péri-urbains.
- Définir des politiques partagées et adaptées au territoire, à ses habitants, et ses entreprises.

## > Notre démarche

Ce projet de territoire est le résultat de plusieurs mois de réflexions et d'échanges entre les élus, les services et autres parties prenantes consultés des 20 communes de la Communauté d'agglomération qui se sont appuyés notamment sur un diagnostic démographique, économique, environnemental réalisé par l'Institut d'urbanisme et d'aménagement (IAU). Cette première approche a été complétée par une étude réalisée par une équipe d'étudiants du Master d'urbanisme de SciencesPo Paris qui s'est attachée, notamment, à mettre en valeur les atouts du territoire et ses espaces d'opportunité.

Les élus et les services ont été invités à travailler de façon approfondie sur les thématiques du projet de territoire au cours de **plusieurs ateliers de travail**. Ces temps de réflexion et d'échanges ont permis de faire émerger des propositions concrètes et construites, grâce à un débat de fond sur chaque sujet.

Par ailleurs, toutes les communes ont contribué à la réflexion en composant des contributions qui ont alimenté la réflexion et permis d'affiner les orientations, de préciser les volontés et de renforcer la démarche d'ensemble.

Les modalités d'élaboration du projet de territoire correspondent à l'esprit et la méthode de travail adoptés par la Communauté depuis son lancement :

- L'animation du dialogue entre les élus de toutes les communes,
- La recherche d'axes de travail partagés,
- La valorisation de la contribution de chacun.

Cette même démarche sera utilisée pour faire vivre ce projet de territoire.

## > Notre vision

Le projet de territoire traduit une vision politique qui décrit le rôle et les fonctions que la Communauté d'agglomération se doit d'assumer. Il s'agit en particulier, pour les élus de Saint-Germain Boucles de Seine, de promouvoir :

- Une intercommunalité respectueuse de l'identité et de l'autonomie des communes qui la composent,
- Une intercommunalité de missions plutôt que de gestion, qui se fixe pour objectif de limiter au maximum les coûts de gestion et la dépense publique en recherchant l'efficacité,
- Une intercommunalité qui, dans le même esprit, encourage les mutualisations entre les communes qui la composent, par bassin de vie notamment.

A la suite d'une première phase de réflexion réalisée avec les maires des 20 communes et les directeurs généraux, les thématiques suivantes ont été retenues pour structurer le projet de territoire : l'**Economie**, les **Mobilités**, la **Culture**, le **Tourisme** et les **Loisirs**, ainsi que

**l'Environnement et le Cadre de vie.** Ces thématiques constituent l'armature du présent projet de territoire et c'est autour d'elles que sont articulées les orientations politiques présentées dans ce document. Ces orientations seront progressivement déclinées en plans d'actions.

Enfin, le présent projet de territoire a été conçu en tenant compte des documents structurants que sont le Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) ainsi que du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui concerne une partie du territoire. Par ailleurs, il a été initié au moment où la Communauté d'agglomération prépare son Plan local de l'habitat (PLH).

### >Nos objectifs

En élaborant ce projet de territoire, les élus de la communauté d'agglomération souhaitent :

- Renforcer l'attractivité économique de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine en développant les échanges avec les acteurs économiques du territoire pour améliorer son taux d'emploi,
- Améliorer la mobilité dans le territoire et vers les grands centres d'emploi, en favorisant l'accessibilité et l'innovation dans les modes de déplacement proposés aux habitants et aux salariés des entreprises,
- Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire, tout en tenant compte des dynamiques de développement actuelles,
- Favoriser une visibilité touristique métropolitaine, nationale et internationale du territoire, en mettant en valeur la beauté des espaces de l'agglomération,
- Affirmer et mettre en valeur la vocation internationale du territoire.

*Je tiens ici à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à la mise au point de ce document essentiel pour notre collectivité. Les élus, au premier rang desquels les 19 maires qui composent avec moi le Bureau communautaire, ont été très présents et toujours attentifs à proposer des orientations qui traduisent la volonté de nos concitoyens de vivre aussi longtemps que possible dans un environnement préservé et dynamique. Les conseillers communautaires ont aussi été nombreux à participer aux réflexions et à faire en sorte que ce document soit riche d'idées fortes pour notre territoire. Les services de l'agglomération et des villes, enfin, ont fourni la matière indispensable à la réflexion. Qu'ils soient ici remerciés pour leur investissement.*

#### La gouvernance de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine

La communauté d'agglomération est administrée par un conseil communautaire composé de 92 conseillers municipaux représentant les 20 communes membres proportionnellement aux populations communales. Ces conseillers communautaires constituent l'organe délibérant du l'EPCI (*liste des conseillers en annexe*).

L'intercommunalité est également pilotée par un bureau communautaire, constitué de son président, Monsieur Pierre Fond, ainsi que de 15 vice-présidents et de 4 conseillers communautaires délégués, tous maires : chaque ville est ainsi représentée au bureau communautaire par son maire (*trombinoscope en annexe*)

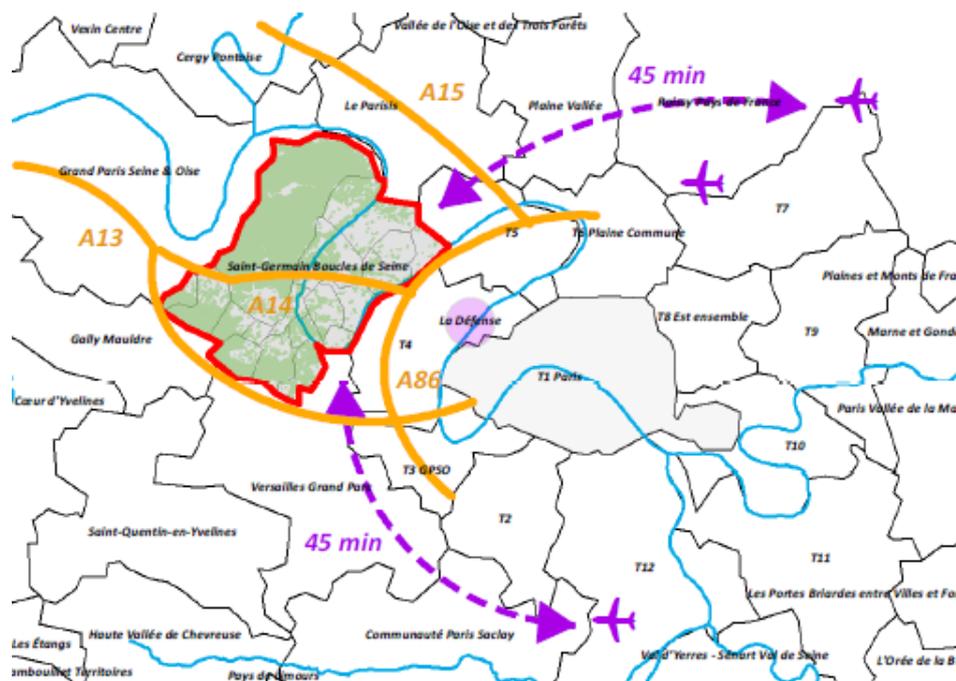
Enfin, le conseil communautaire est organisé en commissions thématiques, présidées par un maire.

## 1<sup>ère</sup> partie / Le territoire

La Communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, suite à la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des collectivités) et à la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République). Elle résulte de la fusion entre la Communauté d'agglomération des Boucles de la Seine, celle de Saint-Germain Seine et Forêts, de la Communauté de communes Maisons-Mesnil et de l'intégration de la commune de Bezons. L'agglomération est composée de 20 communes et compte 336 624 habitants. Son territoire s'étend sur 141 km<sup>2</sup> dans l'ouest de l'Île-de-France.

### Une position géographique stratégique

La Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine se situe en Île-de-France, à l'articulation des départements des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines, à proximité immédiate du quartier d'affaires de la Défense et des grandes agglomérations qui structurent l'ouest parisien, la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise à l'ouest et les Communautés d'agglomération de Versailles Grand Parc et de Saint Quentin en Yvelines au sud, Val Parisis au Nord et les Etablissements publics territoriaux Paris Ouest la Défense et Boucle Nord de Seine à l'est.



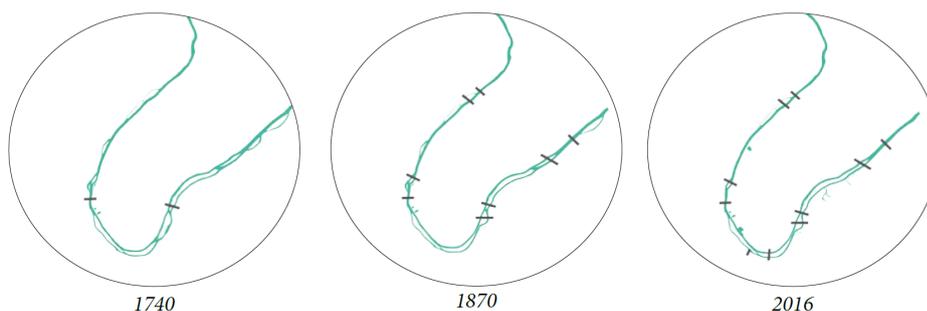
La Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, en dialoguant avec les intercommunalités voisines et en s'ouvrant au-delà de son territoire propre, affirme sa place dans le paysage francilien.



Le territoire de l'agglomération est structuré principalement par la Seine : en le traversant, le fleuve crée deux boucles, l'une forestière à l'ouest, et l'autre beaucoup plus urbaine à l'est, bien que très marquée par la plaine agricole de Montesson.

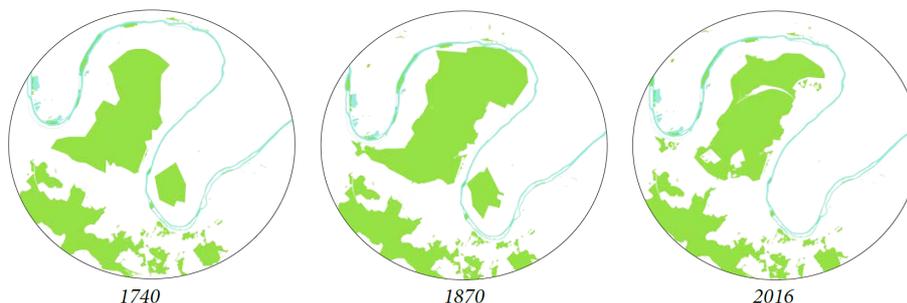
La Seine est avant tout une caractéristique importante du territoire de la Communauté d'agglomération. Elle offre un potentiel pour le transport, *via* les navettes fluviales et est un atout touristique majeur (débarcadère du Pecq...).

Un axe  
fluvial



Les forêts sont également des éléments essentiels de la structuration du territoire : la boucle forestière est occupée en grande partie par la forêt de Saint-Germain, et la bande sud, située entre les coteaux de la Seine et la Plaine de Versailles, est fortement marquée par la forêt de Marly.

Un axe  
forestier

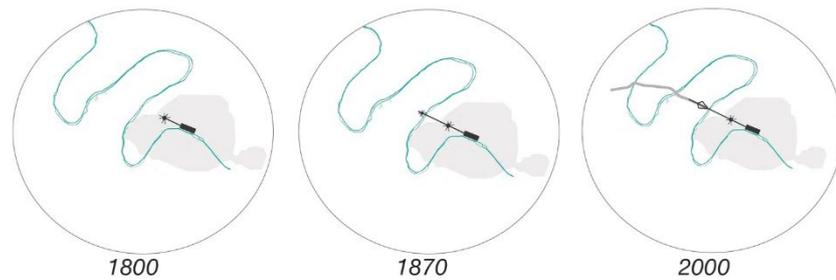


La Seine et les forêts ne sont pas seulement des éléments structurants du territoire, ils en sont également des marqueurs identitaires : il convient donc d'améliorer leur visibilité et de les mettre en valeur.

- *Une histoire et un patrimoine à valoriser*

Le territoire est parsemé de sites historiques qui ont façonné l'histoire de France : le château de Saint-Germain-en-Laye (construit en 1124, ancienne résidence des rois de France, notamment de Louis XIV, aujourd'hui transformé en musée d'archéologie nationale), le domaine national de Marly-le-Roi (ancien domaine de chasse des rois depuis Louis XIV puis des présidents de la République), le château de Maisons-Laffitte (datant de 1643, premier château d'art classique en France), et le site hippique de Maisons-Laffitte, le château de Monte-Cristo au Port Marly, demeure de l'écrivain Alexandre Dumas, la ville-parc du Vésinet, le pavillon de musique de la comtesse du Barry à Louveciennes, le désert de Retz à Chambourcy, la demeure de Victor Schoelcher à Houilles. La boucle de Seine est aussi un haut lieu du patrimoine impressionniste, elle abrite notamment la maison Fournaise à Chatou mais aussi les paysages des bords de Seine de Bezons à Maisons-Laffitte.

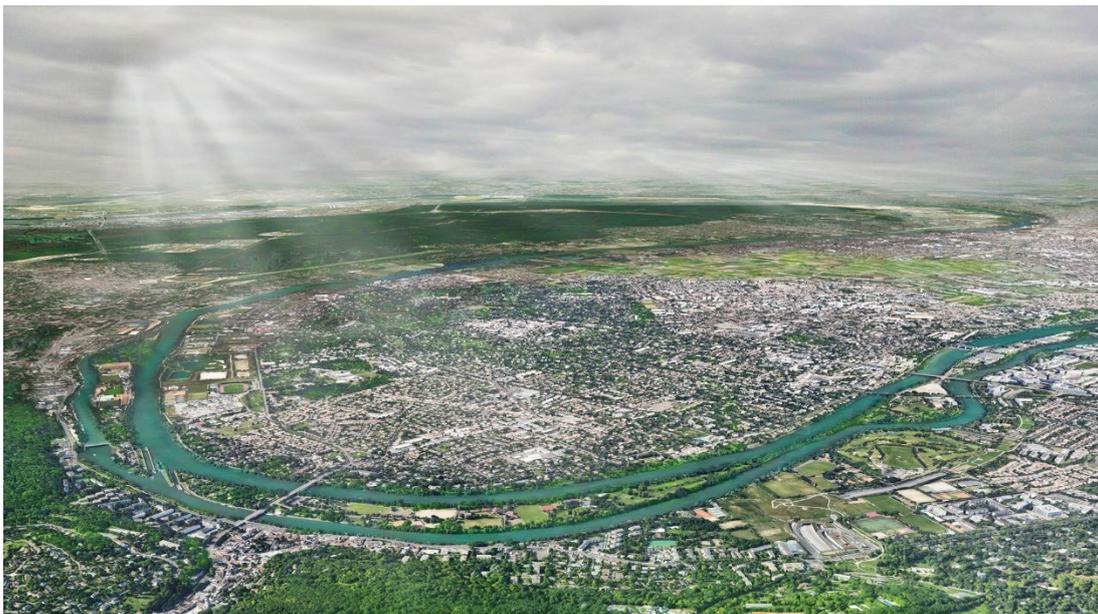
## Un axe historique



Le territoire comporte également divers éléments de patrimoine trop méconnus comme le fort du Trou d'Enfer (construit vers 1880), le site de la Gare d'Achères – Grand-Cormier (mise en service en 1843), d'anciens bunkers et souterrains.

La Communauté d'agglomération dispose en outre d'un patrimoine sportif important : activités fluviales, activités sur les berges de Seine, équipements sportifs de haut niveau (« cité du cheval » de Maisons-Laffitte, activités équestres de haut niveau, huit golfs).

Ce patrimoine rend le territoire attractif pour le tourisme et doit donc être mis en valeur.



- *Un territoire ouvert sur le monde*

L'agglomération regroupe une population plus jeune que la moyenne nationale, population qui se distingue particulièrement par son niveau d'études supérieures : près d'un habitant sur deux possède un diplôme d'études supérieures contre 40% en Ile-de-France et 27% en France métropolitaine.

Une population jeune et diplômée

Tranches d'âges	CASGBS	YVELINES	ILE-DE-FRANCE	FRANCE METROPOLITAINE
part des moins de 14 ans	20,2%	20,6%	19,7%	18,3%
part des moins de 45 ans	58,3%	59,6%	61,9%	55,8%
part des plus de 60 ans	21,2%	20,3%	18,8%	24,2%
<b>proportion de diplômés d'études supérieures</b>	<b>47%</b>	<b>41%</b>	<b>39%</b>	<b>27%</b>

Source : INSEE données 2013

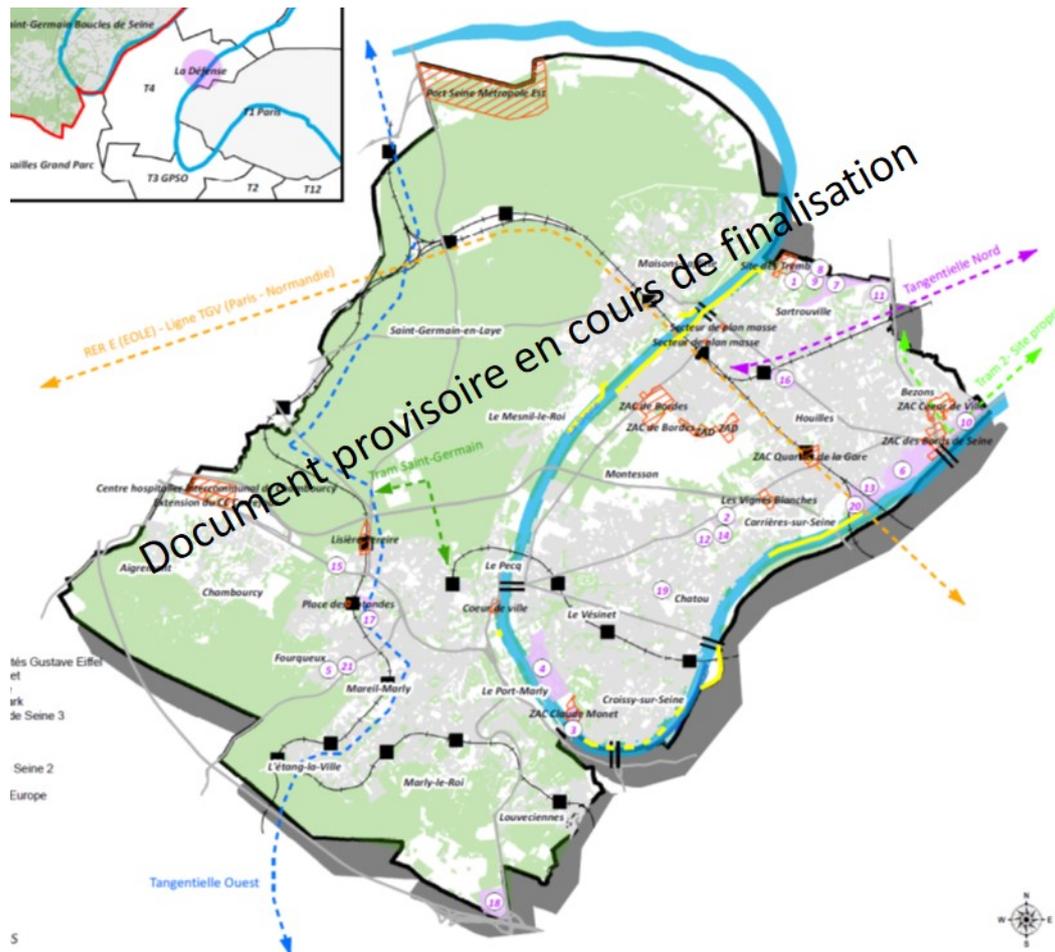
Le territoire attire de nombreux expatriés ou Français de retour d'expatriation, grâce notamment à son offre éducative réputée. De nombreux établissements privés ou publics offrent des cursus bilingues ou doubles cursus en rapport avec le pays d'origine. Le lycée international de Saint-Germain-en-Laye notamment, qui propose une éducation en allemand, anglais (sections britannique et américaine), chinois, danois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, russe, suédois), est le seul établissement au monde à proposer autant de langues d'enseignement. On citera également : The British School of Paris à Croissy-sur-Seine, L'Ermitage à Maisons-Laffitte.

L'implantation récente de SciencesPo à Saint-Germain-en-Laye ainsi que la création à Marly-le-Roi d'un internat de la réussite viennent conforter cet environnement multiculturel d'excellence.

### **Une solide armature de transports qu'il convient de conforter**

Le territoire est bien desservi par les transports en commun, surtout en direction de Paris (RER A, Transiliens J et L notamment) : ceux-ci font l'objet de projets pour améliorer la desserte et la qualité de service, que la communauté souhaite accélérer et accompagner.

Si la desserte vers Paris est de bonne qualité, le maillage interne au territoire mérite d'être renforcé vers les autres territoires et en rabattement vers les gares.



## Un espace économique à renforcer

- *Un territoire à fort potentiel*

L'histoire du territoire témoigne d'une diversité de vocations des bassins de vie qui le composent comme le tissu industriel traditionnel en mutation de l'axe Bezons, Carrières-sur-Seine et Sartrouville ou la vocation commerciale, tertiaire et touristique du sud-ouest avec notamment le centre-ville de Saint-Germain qui est le plus grand « centre commercial à ciel ouvert » de France ou ceux de Maisons-Laffitte ou du Vésinet. Il existe aussi une dynamique de développement économique diffuse sur l'ensemble du territoire.

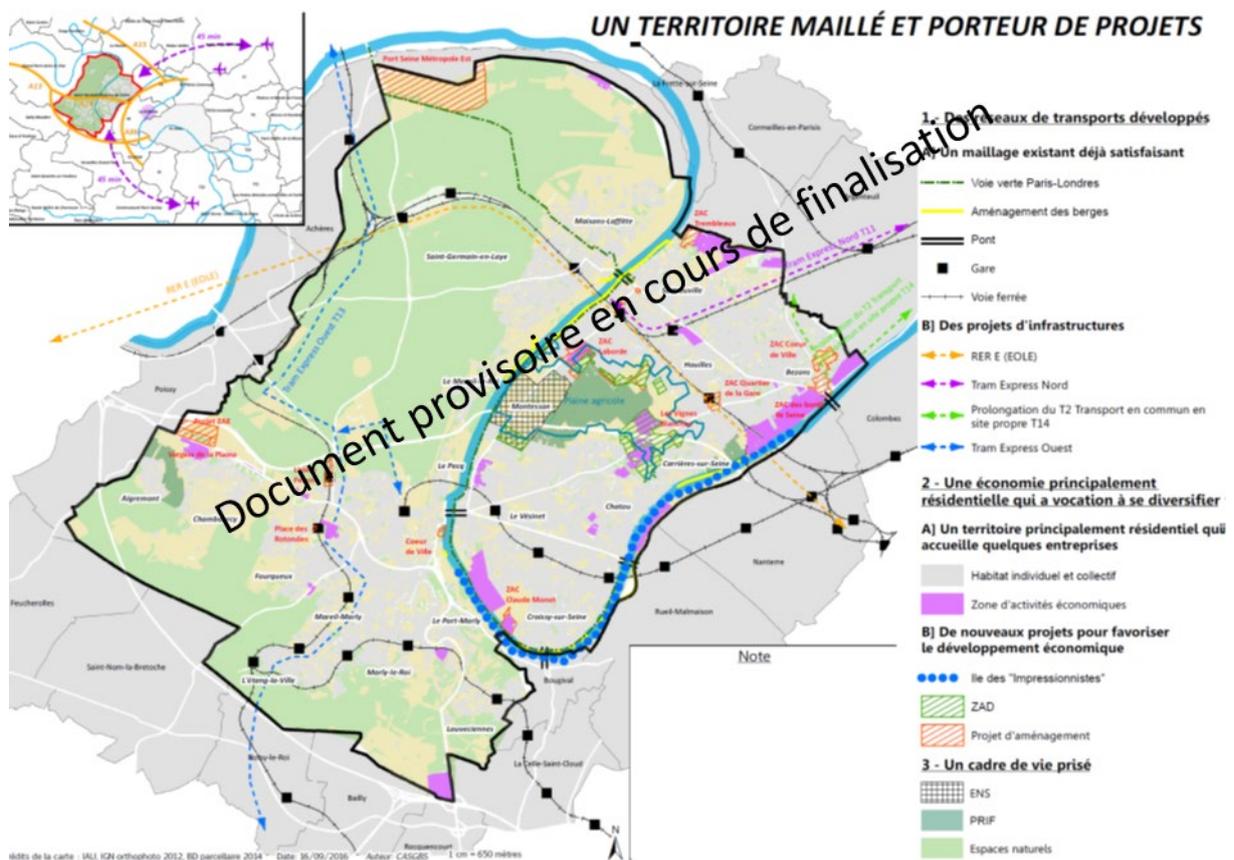
L'agglomération héberge plus de 20 000 entreprises et offre 100 000 emplois répartis dans les tissus urbains et dans la quarantaine de zones d'activité du territoire. Le taux d'emploi de 0,6 se situe très légèrement en deçà de la moyenne régionale, mais on constate sur la dernière décennie, une croissance significative de l'emploi privé essentiellement due à l'arrivée de quelques grands comptes. Le tissu économique se caractérise par une tertiarisation prononcée spécialisée dans le commerce et les services à la population. La présence de grandes entreprises et/ou groupes doit être renforcée pour limiter l'exposition du territoire aux risques de délocalisation ou de restructuration.

En termes de création nette d'entreprises, le territoire connaît une dynamique satisfaisante qui mérite toutefois d'être consolidée. Cette dynamique est essentiellement portée par les services aux entreprises et, dans une moindre mesure, par les services à la population et la construction. Ce levier représente un potentiel de rééquilibrage du tissu local et de moindre dépendance aux territoires voisins. Le territoire accompagne depuis plusieurs années ses entrepreneurs en leur proposant des parcours résidentiels adaptés en incubateurs, pépinières ou hôtels d'entreprises.

Les investisseurs considèrent que le territoire est très attractif sur le plan commercial. La maîtrise et l'encadrement de leur implantation sont un enjeu majeur pour la préservation des centres villes commerciaux particulièrement dynamiques.



Le territoire présente de plus des espaces agricoles (dont les plaines de Montesson, du Trou d'Enfer, du Mesnil-le-Roi et de Chambourcy) qui peuvent contribuer aux futures stratégies alimentaires de la métropole parisienne, en favorisant le développement des circuits courts.



## Un territoire contrasté à plusieurs niveaux

Cependant, ces nombreux atouts ne sont pas répartis de façon homogène. Si l'agglomération est très verte par rapport à la moyenne régionale, elle présente toutefois de grandes disparités, notamment entre l'Ouest et l'Est. Elle possède un très bon niveau d'équipements. Elle dispose de zones de développement économique, certaines avec des capacités de développement mais ces zones sont inégalement réparties selon les communes. En termes de logements, il existe aussi des disparités. Enfin, l'agglomération est bien desservie par les transports en commun vers Paris mais son réseau interne n'offre pas encore un niveau de service satisfaisant.

La Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine doit donc s'attacher à mettre en place des actions permettant :

- L'amélioration des mobilités, d'abord au sein du territoire, mais aussi avec les territoires voisins et en direction des grands centres d'emplois ;
- La définition des espaces à fort potentiel économique, afin de dynamiser le taux d'emploi ;
- La valorisation des espaces naturels du territoire en promouvant leur découverte à la fois par les habitants du territoire et par les touristes.

La Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine est un territoire riche d'identités multiples, du fait de sa taille et du regroupement de communes différentes. Le présent projet de territoire s'attachera à renforcer une identité commune tout en permettant une mise en valeur et une exploitation des complémentarités. L'objectif sera de savoir tirer profit du mieux possible de sa diversité.

## **Les compétences de la communauté d'agglomération**

- **La vie économique**

La communauté d'agglomération accompagne les communes dans le soutien aux acteurs économiques. Elle favorise la création d'un écosystème attractif, accueillant et fonctionnel pour l'implantation et le développement d'entreprises, de la très petite à la grande entreprise, française ou internationale, de l'artisanat au tertiaire. Elle participe à la création et au développement ou à la redynamisation de zones d'activité économique, accessibles, dotées en services aux entreprises (dont le haut débit) et insérées dans le tissu urbain : une quarantaine ont été identifiées sur le territoire. Dans cet objectif, la communauté d'agglomération contribue à l'extension du très haut débit sur le territoire en partenariat avec Yvelines Numérique.

Elle étend son réseau de partenaires institutionnels (Région, Chambre de Commerce et d'Industrie...) et associatifs, auprès desquels elle sera le porte-parole des acteurs économiques du territoire. Son attention se portera sur les surfaces commerciales, avec une vigilance toute particulière sur les commerces de périphéries afin de ne pas nuire aux commerces des centres villes.

En matière économique, les décisions prises par la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine sont élaborées en collaboration avec les communes.

- **Les mobilités et transports**

La communauté d'agglomération œuvre pour renforcer les services de mobilités et les réseaux de transports sur le territoire des vingt communes, dans un souci d'équité et de proximité. À cette fin, elle soutient les communes dans l'aménagement des quinze pôles gares et des stations de tramway, dans la structuration des 5 réseaux de bus, dans la promotion des nouveaux modes de transport (voitures, vélos et trottinettes électriques, autopartage, etc.). Elle est le relais auprès des institutions de transport (Île-de-France Mobilités, Transdev...), pour initier et soutenir des projets de développement des réseaux de transport (tram express 11 et 13, EOLE, Transport en Commun en Site Propre, etc.).

Elle contribue au déploiement des infrastructures liées au vélo dont les consignes véligo. Elle densifie le réseau d'itinéraires cyclables sécurisés, continus et adaptés aux nouvelles modalités de transport, maillant le territoire, mettant en valeur la Seine et les espaces forestiers, et connectant le territoire aux polarités voisines (université de Nanterre, pôle d'emploi de la Défense, château de Versailles, etc.)

- **Aménagement du territoire et habitat**

La communauté d'agglomération participe à l'organisation de son territoire, planifie les axes prioritaires d'intervention au service d'objectifs partagés pour la préservation du cadre de vie, le développement des services aux habitants et le renforcement de l'attractivité économique. Pour la réalisation de ces objectifs, la communauté d'agglomération a recours à l'ensemble des outils « classiques » de l'aménagement tels que la ZAC (zone d'aménagement concerté) ou la ZAD (zone d'aménagement différencié) et s'engage sur les nouvelles modalités de développement opérationnelles telles que le PUP (projet urbain partenarial), le PUP inversé, l'AMI (appel à manifestation d'intérêt), etc.

La communauté d'agglomération porte des actions en matière d'habitat. Elle décline sa politique dans un Plan Local de l'Habitat Intercommunal, priorisant la lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne, ainsi que le logement des personnes défavorisées. Elle gère également les aires d'accueil des gens du voyage. Ces derniers bénéficient de terrains familiaux et de trois aires d'accueil, sur les communes de Saint-Germain-en-Laye, Montesson, Chatou et Bezons.

La communauté d'agglomération porte en outre la compétence Politique de la Ville, à destination des quartiers prioritaires des villes de Sartrouville, Carrières-sur-Seine et Bezons. Elle y pilote les Contrats de Ville, réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. L'opération actuelle de rénovation du quartier sartrouillois des Indes, qui émerge au dispositif NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), s'intègre dans cette politique.

- **Tourisme, culture, sport et loisirs**

Grâce à l'Office de Tourisme Intercommunal récemment créé, la communauté d'agglomération mène une politique de valorisation de ses pépites historiques, culturelles et naturelles : châteaux, parcs, Seine, plans d'eau... Des parcours de visite, des croisières font découvrir les richesses des vingt communes du territoire aux habitants comme aux touristes.

La communauté d'agglomération soutient les communes dans la création et la gestion d'équipements culturels et sportifs à portée intercommunale : ainsi le Centre Aquatique de la Plaine de Sartrouville est reconnu équipement communautaire.

La communauté d'agglomération a aussi vocation à élaborer un schéma directeur recensant l'offre culturelle et sportive des communes, pour, à terme, envisager un programme d'actions intercommunal.

- **Cadre de vie et développement durable**

En réponse aux objectifs du développement durable, la communauté d'agglomération optimise les services au public via une gestion collective de la collecte des déchets à l'échelle du territoire. Le traitement a quant à lui été délégué à cinq syndicats.

Elle organise des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires, sur les forums et les salons des communes, afin de susciter une prise de conscience collective des enjeux écologiques actuels et d'assurer la mise en valeur et la protection du cadre de vie privilégié de la communauté d'agglomération.



## 2ème partie / Un projet de territoire au service des habitants et des entreprises

Le projet de territoire s'adresse à la fois aux habitants et aux entreprises.

Pour les habitants, il ambitionne d'améliorer la qualité de services en agissant sur le cadre vie, l'environnement et les mobilités.

Pour les entreprises et leurs salariés, il vise à offrir un cadre attractif, accueillir de nouvelles activités, favoriser la créativité et l'innovation.

Le territoire offre à ses habitants comme à ses entreprises des conditions d'existence de très bonne qualité : le projet de territoire, au travers des 4 axes présentés ci-dessous, permettra de les préserver, de les valoriser et d'en faire un acteur puissant d'innovation.

Les axes stratégiques déclinés ci-après feront l'objet de fiches actions, socles de la programmation budgétaire pluriannuelle.

### Axe 1 – Renforcer l'attractivité économique du territoire

*Le territoire est riche de ses 20 000 entreprises et propose une offre commerciale diversifiée. Le taux de chômage y est inférieur de 2,5 pts par rapport à la région Île-de-France. Toutefois, le territoire se doit d'améliorer son taux d'emploi notamment en développant les échanges avec les acteurs économiques du territoire, en créant les conditions de leur accueil et en réalisant des infrastructures de qualité pour répondre à leurs besoins.*

#### **Préserver : CONFORTER LE TISSU D'ENTREPRISES IMPLANTEES EN REpondant A LEUR BESOINS**

**En lien avec les communes, faciliter l'accueil des entreprises et des investisseurs sur le territoire.** L'agglomération souhaite mettre à disposition des décideurs les informations et l'accompagnement nécessaires dans l'ensemble de leur démarches (implantation, développement, plan de mobilité, collecte des déchets, services aux salariés, etc...)

**Renforcer les liens avec les réseaux de partenaires.** Plusieurs réseaux professionnels, Groupement des entreprises des boucles de la Seine, réseau entreprendre, etc... produisent un travail remarquable qu'il convient de soutenir

**Améliorer la connaissance et rendre compte de la vie économique :** proposer un observatoire économique permettant de capitaliser les données du territoire (foncier disponible, peu dense, immobilier de seconde main, fichier des entreprises, etc.) et de partager les informations avec les villes

**Créer les partenariats institutionnels au profit des entreprises** (Etat, Région, Département, territoires voisins, Caisse des Dépôts et Consignations, etc...)

**Finaliser le déploiement du haut débit et le promouvoir.** Largement déployé par Yvelines Numérique, la couverture de l'ensemble du territoire en fibre optique est en passe d'être terminée. Ainsi, les particuliers comme les entreprises seront équipés d'un accès rapide à internet.

#### **Valoriser : FAVORISER L'ATTRACTIVITE, L'ACCUEIL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE PRODUCTIVE**

**Développer et moderniser les pôles productifs.** Il existe plus de 40 pôles productifs sur le territoire. Inciter à la production et assurer la promotion d'un foncier à destination économique, offrir des services (conciergerie, crèches, haut débit, jalonnement, etc.) et connecter les zones d'activité aux pôles multimodaux et aux centres-villes pour répondre aux besoins des salariés

**Proposer une offre immobilière répondant aux différents besoins des entreprises.** Concevoir les parcours résidentiels et les produits immobiliers en étroite collaboration avec les investisseurs, les promoteurs et les utilisateurs

**Mettre en valeur les atouts du territoire,** sa qualité de vie, ses services internationaux (british school of Paris, lycée international), ses propositions culturelles et touristiques en développant une stratégie marketing à destination des entreprises et des investisseurs régionaux, nationaux et internationaux

**Capitaliser sur l'agriculture périurbaine** dans ses formes les plus innovantes

**S'assurer que les zones de croissance** d'initiative privée, parmi lesquelles celles de Chambourcy, Louveciennes,... s'inscriront bien dans la logique de développement du territoire

#### **Innover : SOUTENIR LA CREATION ET L'INNOVATION**

**Rendre visible et simplifier l'accès aux pépinières d'entreprises** de l'agglomération, (4 pépinières réparties sur le territoire) pour les porteurs de projet. En faire des lieux ressources (location de salles, permanences entreprises, etc.) pour l'ensemble des entreprises situées à proximité

**Valoriser et développer des pôles d'enseignement d'excellence.** Nous possédons des établissements de qualité comme l'IEP de Saint-Germain-En-Laye (Sciences Po) ou encore le lycée international. L'enjeu est de continuer d'accueillir sur le territoire des pôles de formations d'excellence de dimension internationale et de créer les conditions de coopérations entreprise/recherche/formation. La qualité de l'enseignement offerte à ses enfants est un critère majeur pour la décision d'un chef d'entreprise d'implanter son activité. Le développement économique et l'enseignement sont donc fortement liés.

**Créer un éco-système collaboratif.** Soutenir et développer les initiatives en matière d'espaces partagés et de laboratoires participatifs et incubateurs, identifier l'ensemble des tiers-lieux et favoriser les collaborations d'entreprises.

**Développer des services de mobilités innovants** permettant de connecter les zones d'activité et les pôles multimodaux (pick up stations, informations en temps réel, applications collaboratives, partage de pool de voiture, bornes vélos électriques, etc.)

Soutenir **l'économie circulaire**, sujet d'avenir cohérent avec la recherche de l'excellence environnementale et l'exercice des compétences de la communauté en ce domaine.

## AXE 2 - Développer une offre de mobilités structurante et tournée vers l'avenir

*Avec 15 gares, une station de tram sur le territoire et plus de 70% de la population à moins de 1km d'une gare, le transport et les mobilités sont une des priorités de la communauté d'agglomération. En lien avec les autres dimensions du développement comme l'habitat, l'économie ou encore l'environnement, le besoin de relier de manière optimale les différents espaces du territoire est essentiel. C'est la raison pour laquelle il convient donc d'insister sur l'accessibilité et l'innovation qui permettront de ne laisser aucune partie du territoire enclavée mais aussi, d'offrir aux habitants, aux salariés des solutions modernes et sécurisées pour leurs déplacements quotidiens.*

### **Préserver : MAINTENIR UN NIVEAU D'ARMATURE DE TRANSPORTS EN COMMUN PERFORMANT**

**Equiper les pôles gares et stations tram existants et futurs** pour y offrir un panel de solutions de mobilité (parcs de stationnement, consignes vélo, aires de co-voiturage, bornes de recharge électrique, information en temps réel, etc.), d'une part et d'autre part, en faire des lieux de vie où l'on peut consommer, travailler, se divertir, etc. Ces polarités rayonnantes constituent de véritables vecteurs d'attractivité pour les centres ville et cœurs de quartier

**Soutenir et accompagner la réalisation des projets structurants** pour le territoire (transports en commun en site propre, EOLE, T11, T13, etc.) en lien avec les partenaires, Ile-de-France Mobilités en particulier. Accompagner la RATP dans l'amélioration du service de la ligne A du RER (branche Saint-Germain/Poissy). Représenter le territoire dans les différentes instances techniques et décisionnelles afin de porter les attentes et besoins des usagers

**Optimiser la mobilité interne (desserte bus) sur l'ensemble du territoire**, en maintenant la qualité du partenariat avec les acteurs (Ile de France Mobilité, transporteurs, territoires voisins, etc.) et en produisant les études nécessaires pour être force de proposition. L'enjeu de connexion des différents bassins de vie de l'agglomération entre eux et avec les territoires voisins est primordial pour « faire territoire ». La communauté d'agglomération gère les relations contractuelles du territoire avec Ile de France Mobilité et les opérateurs de transport. Elle assure le service de réclamation voyageurs, s'attache à améliorer l'information sur les réseaux existants, ambitionne la généralisation des bus hybrides ou électriques

**Favoriser l'accessibilité aux transports** en s'appuyant sur le schéma directeur d'accessibilité d'Ile de France Mobilité

### **Valoriser : DEVELOPPER L'USAGE DES MODES ACTIFS**

La communauté d'agglomération souhaite mener une politique volontariste de développement des circulations douces pour favoriser l'utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture et en coordination avec les réseaux de transport en commun présents sur son territoire : développement de stationnements vélos à proximité des pôles gare, jalonnement des itinéraires, élaboration d'un schéma local des déplacements doux, opérations de marquage antivol... Elle ambitionne de favoriser ces modes de circulation sécurisés et accessibles, ouverts à tous les moyens de déplacements non

motorisés aux piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite et aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements professionnels

**Elaborer un schéma structurant des modes doux et le déployer.** Afin de proposer la convergence vers les pôles gare, la desserte des zones d'activité, la continuité entre les territoires communaux

**Sécuriser les parkings vélos dans les pôles multimodaux.** A travers le développement de la vidéo protection et l'installation de consignes vélo en gare

**Elaborer une carte interactive des réseaux cyclables.** Afin de favoriser la liaison entre les communes, entre les sites touristiques, en créant le lien entre les massifs forestiers et la Seine et favoriser ainsi le développement du tourisme métropolitain

**Améliorer la traversée de tous les ponts** pour faciliter les connexions entre les communes séparées par la Seine et relier le territoire aux pôles d'emploi et d'enseignements du département des Hauts de Seine, notamment

**Développer la location de Vélo à Assistance Electrique (VAE) sur l'ensemble du territoire.** Île-de-France Mobilités a montré un fort intérêt pour ce territoire concernant l'expérimentation de ce nouveau type de mobilité, qui correspond à des usages émergents et souhaités

#### **Innovater : EXPERIMENTER DES SOLUTIONS DE MOBILITE ALTERNATIVES**

Au-delà des actions précédentes, la communauté d'agglomération pourra opportunément conduire des actions plus larges améliorant la qualité de vie du territoire, notamment :

**Développer les transports partagés.** La communauté d'agglomération pourra proposer le développement ou la mise à disposition d'une application de covoiturage pour les circuits courts, assurer la promotion des systèmes de transport en partage

**Soutenir des plans de mobilité** en partenariat avec les chambres de commerce et d'industrie favorisant l'expérimentation de différentes solutions transports pouvant être proposées par des start-up du territoire (application numérique et géolocalisation, mutualisation de pool vélo et véhicules professionnels, pick up station, etc.)

**Expérimenter de nouvelles solutions de transports à la demande** en lien avec le développement des solutions numériques

**Expérimenter la réalisation d'une plateforme multimodale** arrimée à une infrastructure autoroutière pour y développer des solutions de covoiturage et transports collectifs

**Imaginer et tester de nouveaux usages de mobilité,** et ainsi favoriser les mobilités actives, électriques et numériques tout en réduisant les nuisances sur les personnes et l'environnement

## AXE 3 : Répondre aux défis d'aménagement futurs tout en préservant l'exceptionnelle qualité de vie du territoire

*Avec 60% d'espaces ouverts sur l'ensemble du territoire, les habitants de la communauté d'agglomération disposent d'un cadre de vie unique en Ile-de-France. A titre de comparaison, la communauté d'agglomération possède 10 fois plus de m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant (149,6) que la Métropole du Grand Paris (15,7). Cette qualité de vie exceptionnelle est une fierté pour les habitants du territoire. L'objectif est de la préserver et de la valoriser tout en tenant compte les dynamiques d'aménagement actuelles. Le territoire dispose en outre d'un fort réseau d'acteurs (associations, entreprises...) en pointe sur les thématiques agricoles et environnementales avec qui il convient de travailler pour repenser les pratiques et proposer des politiques alternatives et durables.*

### **Préserver : POSER LES JALONS D'UN DEVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DES ESPACES OUVERTS**

**Protéger les espaces agricoles existants.** *Le territoire possède des surfaces agricoles importantes qu'il est nécessaire de protéger via différents outils législatifs à disposition comme la Zone Agricole Protégée (ZAP). Ce maintien d'espaces agricoles fonctionnels est stratégique pour l'ensemble du territoire*

**Préserver le patrimoine exceptionnel** notamment la ville-parc du Vésinet dont 80% du territoire fait l'objet, soit d'une inscription à l'inventaire des sites, soit d'arrêtés de classement, mais aussi les « villages » ou cœurs de ville d'autres communes sans méconnaître les opportunités de développement et de renouvellement urbain

**Garantir la durabilité et la pérennité de l'équilibre des différentes ressources** en préservant les grands équilibres du territoire : zones agricoles, forêts, parcs urbains, berges de Seine, en veillant aux interactions entre les milieux urbains et naturels

**Créer des zones de compensation pour répondre à la densification du territoire.** *Ces zones permettent d'apporter une contrepartie écologique aux conséquences de l'activité d'une entreprise ou d'un projet urbain. Cela passe par exemple par la création de zone naturelle ou encore la suppression de friches industrielles, dans l'objectif de conserver un équilibre entre urbain et nature*

**Recycler les friches industrielles.** *Avec la désindustrialisation, de nombreux espaces sont restés à l'abandon, et sont susceptibles d'être réaménagés pour répondre aux besoins des habitants*

**Préserver les équilibres entre commerce de périphérie et de centre-ville,** via notamment la conduite d'étude objectives et indépendantes préalables aux choix d'implantation de nouveaux espaces commerciaux, la mise en place d'un observatoire de l'immobilier commercial mis à disposition des villes du territoire. En effet, le développement des espaces commerciaux périphériques pose des questions majeures à l'égard du développement durable des territoires : qualité des paysages, organisation des villes, devenir des centres urbains principaux ou secondaires, risque de développement de friches commerciales, développement d'emplois de moins en moins crédibles, impacts sur l'organisation urbaine et la mobilité

**S'adapter au développement rapide de l'achat en ligne** et des conséquences que cela entraîne sur les commerces de centre-ville

**Elaborer un PLH pour définir l'habitat de demain.** Ce document, élaboré pour la période 2018-2024, a pour objectif de définir les enjeux de l'habitat de demain sur le territoire tenant compte des attentes de l'Etat et respectueux d'un développement dynamique mais d'une évolution mesurée

**Améliorer les conditions de vie des habitants par un renouvellement urbain ambitieux et durable** le nouveau programme de renouvellement urbain de Sartrouville porte une ambition de mixité par la réintroduction de l'habitat privé, l'irrigation du quartier par les transports en commun et le développement d'activités économiques

**Poursuivre la dynamique de réduction des déchets** Cette compétence, pour la qualité de vie des populations, doit proposer des services en adéquation avec les attentes actuelles : lutte contre le gaspillage et réduction des déchets, valorisation des déchets via des filières de tri et de recyclage (« ressourceries », compostage, méthanisation réseaux de chaleur, etc.) qui contribueront à la mise en valeur de l'environnement et aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et au développement de l'économie circulaire

**Renforcer la mise en valeur de l'environnement** au travers de l'articulation des politiques de lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, la préservation des milieux aquatiques, la prévention des inondations

**Se doter d'une politique exemplaire en matière de gestion des eaux et assainissement** : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, cette compétence devient obligatoire pour l'ensemble des communautés d'agglomération

**Maîtriser la densification et l'évolution urbaine**

#### **Valoriser : TIRER PARTI DU PATRIMOINE NATUREL ET AGRICOLE**

**Valoriser les espaces naturels et forestiers du territoire.** La communauté d'agglomération, consciente de la valeur de ses espaces naturels et forestiers, entend œuvrer aux côtés des acteurs compétents à sa préservation et à sa valorisation

**Faire connaître la biodiversité des espaces,** par des opérations de sensibilisation auprès des habitants avec la création par exemple d'une journée de la biodiversité ou encore par des interventions dans les établissements scolaires

**Mettre en place des circuits de découverte de modes de cultures spécifiques** en labellisant certains exploitants, afin de favoriser les pratiques agricoles écoresponsables et d'en faire la promotion auprès de la population

**Travailler sur une meilleure accessibilité à la Seine et favoriser les animations sur les berges.** La Seine est une caractéristique essentielle du territoire et doit être un lieu de vie, de partage, et de loisirs en développant les plages et espaces de baignade, l'installation de guinguettes locales et lieux de commerce ou encore différentes aires de jeux sécurisées

#### **Innovater : FAIRE DE L'AGGLOMERATION UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIERE DE RECHERCHE ENVIRONNEMENTALE ET DE PRATIQUES AGRICOLES DE DEMAIN**

**Valoriser les espaces agricoles.** Le développement de l'agriculture périurbaine doit être une priorité et un axe majeur de l'agglomération tout en favorisant une agriculture respectueuse de l'environnement, qui permettra différents types de cultures

**Développer les techniques agricoles innovantes.** La communauté d'agglomération a la chance de réunir sur son territoire un grand nombre d'experts scientifiques et professionnels de l'agriculture, ce qui est un atout pour développer des projets innovants

**Créer une instance de travail dédiée à l'agriculture et la sylviculture.** Cette instance aura comme objectif de penser stratégiquement la place des espaces agricoles sur le territoire, en réunissant les experts, universitaires, partenaires et professionnels sur cette thématique

**Créer un incubateur d'entreprises** dédié à l'accueil et au soutien des entreprises innovantes en matière d'agriculture et d'écologie

**Mettre en place des partenariats avec les établissements d'enseignement agricole.** Le lycée agricole de Saint-Germain-En-Laye - Chambourcy, qui dispense une formation professionnelle aux métiers agricoles, de la nature et de l'environnement, est un exemple de structure avec lequel il sera opportun de développer des projets

**Miser sur les schémas d'économie circulaire et les circuits courts.** Valoriser la production locale auprès des habitants et des professionnels.

## Axe 4 - Devenir une destination touristique de référence

*Le territoire est d'ores et déjà une destination prisée des touristes. Les infrastructures d'accueil et de loisirs sont nombreuses, 11 hôtels, 6 résidences de tourisme pour un total de 1 652 lits... La communauté d'agglomération est composée d'un patrimoine naturel diversifié par la présence de la Seine, de plusieurs forêts protégées et d'un patrimoine architectural avec les nombreux châteaux et monuments qui témoignent du passé du territoire. Pour autant, de nombreuses potentialités sont à développer pour renforcer une visibilité régionale et internationale.*

*Préserver : maintenir le niveau de qualité et d'excellence de l'offre du territoire*

**Poursuivre la démarche de qualité de l'accueil** touristique telle que « Do you speak tourist » engagée avec les partenaires (Chambre de commerce et d'industrie, Région Ile-de-France, territoires voisins) et **la labellisation** des destinations du territoire (destination impressionniste, Vallée de Seine, etc.)

**Réaliser un calendrier partagé des évènements culturels** pour valoriser les fêtes et évènements propres à chaque commune. Cette vitalité culturelle doit être partagée avec l'ensemble des habitants du territoire en mettant à disposition un calendrier annuel de ces évènements

**Communiquer sur les pépites, attraits touristiques et espaces d'opportunités du territoire.** Les travaux des étudiants de l'école SciencePo Paris ont mis en lumière des lieux et espaces atypiques avec un fort potentiel touristique. Méconnus pour certains, ces espaces n'aspirent qu'à plus de visibilité et peuvent être le point de départ de plusieurs projets d'aménagements

**Développer le rayonnement du nouvel office de tourisme intercommunal** en l'installant dans un lieu d'exception à Saint-Germain-en-Laye et en développement des bureaux d'information touristiques au plus près des publics

**Faire de l'île des Impressionnistes une porte d'entrée attractive du territoire, notamment en y implantant** de nouvelles infrastructures touristiques et de loisirs

*Valoriser : Attirer et répondre aux exigences d'une nouvelle clientèle diversifiée*

**Développer une offre d'excellence**, en élaborant un panel de formules allant du « clefs en main » au « sur mesure » en fonction des publics cibles

**Développer le tourisme fluvial** en profitant des opportunités qu'offre la Seine qui permet de traverser pas moins de 13 communes du territoire

**Développer le tourisme d'affaires.** Très demandées par les entreprises, les infrastructures touristiques dédiées à l'organisation de colloques ou de réunions professionnelles doivent être développées sur le territoire pour pourvoir à la demande

**Développer le tourisme nature** en créant des parcours thématiques spécifiques sur la faune et flore du territoire et la mise en place des zones d'animation en forêt

**Valoriser les artisans d'arts locaux** par l'organisation d'expositions et d'évènements publics

*Innovover : s'appuyer sur l'ensemble des leviers de l'innovation territoriale proposer des offres diversifiées*

*Travailler sur des programmations événementielles et éphémères en accompagnement des opérations d'aménagement ou de valorisation du territoire*

*Intégrer les nouvelles solutions de transports aux offres proposées aux différents touristes*

*Créer des partenariats (notamment avec des jeunes pousses (start-up) numériques) pour développer des solutions et des applications permettant de rendre visible et accessible l'offre touristique du territoire*

## Conseil communautaire

<b>Aigremont</b>	BENOUDIZ Samuel	Maire
<b>Bezons</b>	LESPARRE Dominique	Maire
<b>Bezons</b>	PRIO Florelle	Adjointe au Maire
<b>Bezons</b>	MENHAOUARA Nessrine	Adjointe au Maire
<b>Bezons</b>	VASIC Michèle	Adjointe au Maire
<b>Bezons</b>	NOEL Philippe	Adjoint au Maire
<b>Bezons</b>	CUVILLIER Kevin	Adjoint au Maire
<b>Bezons</b>	RAGENARD Jérôme	Conseiller municipal
<b>Bezons</b>	HEYMAN Evelyne	Conseillère Municipale
<b>Carrières-sur-Seine</b>	de BOURROUSSE Arnaud	Maire
<b>Carrières-sur-Seine</b>	DOLL Thierry	Adjoint au Maire
<b>Carrières-sur-Seine</b>	DUSSOUS Marie-Ange	Adjointe au Maire
<b>Carrières-sur-Seine</b>	MILLOT Michel	Adjoint au Maire
<b>Chambourcy</b>	MORANGE Pierre	Maire
<b>Chambourcy</b>	DOUCET Caroline	Adjointe au Maire
<b>Chatou</b>	FOURNIER Ghislain	Maire
<b>Chatou</b>	LERY Pascale	Adjointe au Maire
<b>Chatou</b>	DUMOULIN Eric	Adjoint au Maire
<b>Chatou</b>	GRELLIER Michèle	Adjointe au Maire
<b>Chatou</b>	FAUR Christian	Adjoint au Maire
<b>Chatou</b>	BARRY Malika	Adjointe au Maire
<b>Chatou</b>	ATKINS Nigel	Adjoint au Maire
<b>Chatou</b>	de MARCILLAC Inès	Adjointe au Maire
<b>Croissy-sur-Seine</b>	DAVIN Jean-Roger	Maire
<b>Croissy-sur-Seine</b>	TOURAIN Marie-Adine	Conseillère Municipale
<b>Croissy-sur-Seine</b>	GHIPPONI Charles	Adjoint au Maire
<b>Fourqueux</b>	LEVEL Daniel	Maire
<b>Fourqueux</b>	GUYARD Elisabeth	Adjointe au Maire
<b>Houilles</b>	JOLY Alexandre	Maire
<b>Houilles</b>	LECLERC Grégory	Adjoint au Maire
<b>Houilles</b>	RUSTERHOLTZ Fleur	Adjointe au Maire
<b>Houilles</b>	DUCLOS Bernard	Adjoint au Maire
<b>Houilles</b>	MADES Laurence	Adjointe au Maire
<b>Houilles</b>	CADIOU Patrick	Adjoint au Maire
<b>Houilles</b>	CAVRET Ingrid	Adjointe au Maire
<b>Houilles</b>	BELALA Monika	Conseillère municipale
<b>L'Etang la Ville</b>	BOUHOURD Jean-Yves	Maire
<b>L'Etang la Ville</b>	GENOUILLE Florence	Adjointe au Maire
<b>Le Mesnil le Roi</b>	CASERIS Serge	Maire
<b>Le Mesnil le Roi</b>	DUGARD Philippe	Adjoint au Maire
<b>Le Pecq</b>	BERNARD Laurence	Maire

<b>Le Pecq</b>	AMADEI Jean-Noël	Adjoint au Maire
<b>Le Pecq</b>	MIOT Frédérique	Adjointe au Maire
<b>Le Pecq</b>	TORET Alain	Adjoint au Maire
<b>Le Port Marly</b>	GORGUES Marcelle	Maire
<b>Le Port Marly</b>	ROUSSEL-DEVAUX François	Adjoint au Maire
<b>Le Vésinet</b>	GROUCHKO Bernard	Maire
<b>Le Vésinet</b>	CAROUR Jean-François	Adjoint au Maire
<b>Le Vésinet</b>	TORNO Caroline	Adjointe au Maire
<b>Le Vésinet</b>	POLITIS Catherine	Adjointe au Maire
<b>Louveciennes</b>	VIARD Pierre-François	Maire
<b>Louveciennes</b>	ESNAULT Florence	Adjointe au Maire
<b>Maisons Laffitte</b>	MYARD Jacques	Maire
<b>Maisons Laffitte</b>	GIROT Jean-Claude	Adjoint au Maire
<b>Maisons Laffitte</b>	TASSIN Jean-François	Adjoint au Maire
<b>Maisons Laffitte</b>	PIGE Monique	Adjointe au Maire
<b>Maisons Laffitte</b>	BOUVIER Philippe	Adjoint au Maire
<b>Maisons Laffitte</b>	GEHIN Janick	Adjointe au Maire
<b>Maisons Laffitte</b>	LAUVERNAY Eric	Conseiller municipal
<b>Mareil Marly</b>	MORVANT Brigitte	Maire
<b>Marly le Roi</b>	PERROT Jean-Yves	Maire
<b>Marly le Roi</b>	ARNAUDO Noëlla	Adjoint au Maire
<b>Marly le Roi</b>	RIBAULT Laurent	Adjoint au Maire
<b>Marly le Roi</b>	DUHAZE Alexandra	Adjointe au Maire
<b>Marly le Roi</b>	BURGAUD Benoît	Adjoint au Maire
<b>Montesson</b>	BEL Jean-François	Maire
<b>Montesson</b>	PIOFRET Martine	Adjointe au Maire
<b>Montesson</b>	GALET Jean-Yves	Adjoint au Maire
<b>Montesson</b>	BRISTOL Nicole	Adjointe au Maire
<b>Saint-Germain-en-Laye</b>	PERICARD Arnaud	Maire
<b>Saint-Germain-en-Laye</b>	de CIDRAC Marta	Adjointe au Maire
<b>Saint-Germain-en-Laye</b>	SOLIGNAC Maurice	Adjoint au Maire
<b>Saint-Germain-en-Laye</b>	BOUTIN Mary-Claude	Adjointe au Maire
<b>Saint-Germain-en-Laye</b>	RICHARD Isabelle	Adjointe au Maire
<b>Saint-Germain-en-Laye</b>	AUDURIER Gilbert	Adjoint au Maire
<b>Saint-Germain-en-Laye</b>	HABERT-DUPUIS Sylvie	Adjointe au Maire
<b>Saint-Germain-en-Laye</b>	ROUSSEAU Nicolas	Adjoint au Maire
<b>Saint-Germain-en-Laye</b>	GOMMIER Anne	Conseillère municipale
<b>Saint-Germain-en-Laye</b>	LEVEQUE Pascal	Conseiller municipal
<b>Sartrouville</b>	FOND Pierre	Maire
<b>Sartrouville</b>	de LACOSTE LAREYMONDIE Antoine	Adjoint au Maire
<b>Sartrouville</b>	GODART Raynald	Adjoint au Maire
<b>Sartrouville</b>	GRANIÉ Francine	Adjointe au Maire
<b>Sartrouville</b>	HASMAN Frédéric	Adjoint au Maire
<b>Sartrouville</b>	AUBRUN Emmanuelle	Adjointe au Maire
<b>Sartrouville</b>	BARDOT-VINET Martine	Adjointe au Maire
<b>Sartrouville</b>	PRIGENT Pierre	Adjoint au Maire
<b>Sartrouville</b>	DUBLANCHE Alexandra	Adjointe au Maire
<b>Sartrouville</b>	SEVIN Francis	Adjoint au Maire
<b>Sartrouville</b>	LIM Lina	Conseillère Municipale

**Sartrouville**  
**Sartrouville**

CARMIER David  
VITRAC-POUZOLET Michèle

Adjoint au Maire  
Conseillère municipale

